



SEANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2020

A 10 HEURES

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

Donne avis que le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire, compte-tenu de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, au gymnase municipal « Pascal Manini », le VINGT TROIS MAI DEUX MILLE VINGT, A DIX HEURES, pour les affaires inscrites à l'ordre du jour :

- 1) *Installation du conseil municipal élu le 15 mars 2020 : Election du Maire,*
- 2) *Installation du conseil municipal élu le 15 mars 2020 : Détermination du nombre d'adjoints à élire,*
- 3) *Election des adjoints,*
- 4) *Installation du conseil municipal élu le 15 mars 2020 : lecture de la Charte de l'élu local.*

Fait à Beaulieu-sur-Mer, le 23 mai 2020

Le Maire,
Roger ROUX



RR